



LE CICR AU MAROC

Les premières actions du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) au Maroc remontent à la première guerre mondiale où il y a visité des prisonniers de guerre allemands.

Plus tard, durant la guerre d'Algérie, il parvient à réaliser, avec le concours notamment du Croissant-Rouge et de Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge (aujourd'hui la Fédération Internationale des sociétés Nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge), une importante action de secours en faveur des réfugiés algériens présents au Maroc.

Le CICR a par la suite porté assistance aux victimes du tremblement de terre d'Agadir en 1960.

Entre 2000 et 2005 il a été autorisé à visiter et rapatrier les prisonniers marocains détenus par le Polisario suite au conflit qui s'est déroulé entre 1975 et 1991.

Mais ce n'est qu'en 2014 que le CICR signe avec le gouvernement Marocain un accord de siège lui permettant d'ouvrir une représentation au Royaume. Le Croissant-Rouge marocain (CRM) demeure son principal partenaire opérationnel dans le pays.

PROTECTION

Rétablissement des Liens Familiaux (RLF)

Les conflits armés, les situations de violence, les catastrophes naturelles ou encore la migration peuvent entraîner des séparations familiales et laisser les personnes dans l'angoisse sans nouvelles de leurs proches.

Au Maroc, le CICR offre - en coopération avec le CRM - un service de RLF permettant la recherche de personnes portées disparues.

Les marocains détenus à l'étranger et ayant perdu le contact avec leurs familles se voient également offrir la possibilité de renouer ce lien au moyen d'appels téléphoniques ou via Skype et de messages Croix-Rouge.

Activité en faveur des migrants

Dans le cadre du programme de RLF, le CICR et le CRM offrent la possibilité aux migrants, demandeurs d'asile et réfugiés de passer des appels téléphoniques gratuits depuis plusieurs villes du Maroc, afin de rétablir et maintenir le contact avec leurs familles en dehors du pays.

Toujours en coopération avec le CRM, le CICR permet à des migrants de recevoir des formations de premiers secours.

Renforcement des capacités dans le domaine de la médecine légale

Le CICR est également engagé dans le renforcement des capacités dans le domaine de la médecine légale au Maroc. Dans ce cadre, le CICR soutient la participation de médecins légistes marocains à des formations et des congrès de médecine légale à l'étranger. Le CICR offre aussi des formations en gestion des dépouilles mortelles pour les volontaires du CRM et pour certaines institutions étatiques qui interviennent dans la collecte et la gestion des dépouilles.

COOPERATION

Le CICR est engagé dans le renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles du CRM en matière de rétablissement des liens familiaux, d'assistance aux migrants, d'éducation au risque des mines et promotion du droit international humanitaire.

Par ailleurs, le CICR soutient le CRM dans la formation de nouveaux volontaires en premiers secours. Il contribue également à l'amélioration de la réponse des équipes de CRM en cas d'urgence ou de catastrophe, au développement organisationnel du CRM et la gestion de sécurité en cas de violence ou de catastrophes naturelles.

ASSISTANCE

Action Humanitaire contre le danger des mines

La présence de mines constitue une menace pour la population locale dans certaines zones du sud. Dans ce cadre, Le CICR soutient les activités d'Education aux risques des mines du CRM, afin de réduire le nombre de victimes et de sensibiliser la population par rapport à ce danger. Par ailleurs, le CRM et le CICR collaborent avec d'autres acteurs clés pour faciliter l'intervention en cas d'accident et la prise en charge des victimes des mines.



CICR

PREVENTION

Promotion du droit international humanitaire (DIH)

Avec la mise en place de la Commission nationale de droit international humanitaire (CNDIH) en 2008, chargée de la promotion de ce droit sur le plan national, le Maroc a intensifié ses efforts d'intégration du droit international humanitaire tant dans la législation nationale que dans les formations des forces armées et de sécurité.

Afin de soutenir cet effort, le CICR coopère avec les autorités marocaines et la CNDIH en particulier, à qui il dispense des conseils techniques et offre son expertise.

Il travaille également avec différentes institutions gouvernementales, académiques, religieuses et de la société civile, dans le but d'appuyer cet effort de promotion des règles du droit international humanitaire.

Comité internationale de la Croix-Rouge

Le CICR, créé en 1863, fournit une assistance humanitaire aux personnes touchées par un conflit ou une situation de violence et fait connaître les règles qui protègent les victimes de la guerre. Institution neutre et indépendante, son mandat découle essentiellement des Conventions de Genève de 1949.

Basée à Genève, en Suisse, elle emploie quelque 18 000 personnes dans plus de 80 pays ; elle est financée principalement par des dons provenant de gouvernements et de Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge. Le CICR est une organisation impartiale, neutre et indépendante

Notre mandat et notre mission

Nous portons assistance aux personnes touchées par un conflit armé ou d'autres situations de violence partout dans le monde, mettant tout en œuvre pour améliorer leur sort et protéger leur vie et leur dignité, souvent en collaboration avec nos partenaires de la Croix Rouge et du Croissant-Rouge. Nous nous efforçons en outre de prévenir la souffrance par la promotion et le renforcement du droit et des principes humanitaires universels.



DÉLÉGATION DE RABAT



CICR

Comité international de la Croix-Rouge Délégation de Rabat

2, Avenue Tour Hassan, Hassan 10020,
Rabat - Maroc
Tél: +212 537 75 05 51
www.cicr.org

© CICR, Septembre 2018

Photo de couverture : CICR

2018.0814/001.09.2018.500

EN BREF



CICR